

# **CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX**



## **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**DU LUNDI 7 OCTOBRE 2019**

**A LA SALLE DES MARIADOULES, ARAN**

(Ouverture à 20h00 - Clôture 21h40)

**TABLE DES MATIÈRES**

1. APPEL NOMINAL	3
2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	3
3. ASSERMENTATION	3
4. ÉLECTION	4
5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JUIN 2019	4
6. COMMUNICATION DU BUREAU DU CONSEIL	4
7. PRÉAVIS 11/2019 – RÉFECTION DU RÉSERVOIR DU CHEMIN NEUF À EPESSÉS - CONSTRUCTION DU NOUVEAU RÉSERVOIR DES VIGNES - CONSTRUCTION D'UNE CHAMBRE DE RÉDUCTION DE PRESSION À RIEUX	5
8. PRÉAVIS 14/2019 – ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2020	6
9. COMMUNICATION 07/2019 - ETUDE ET COMPARAISON DE DIVERSES SOURCES D'ENERGIE POSSIBLES POUR CHAUFFER ET REFROIDIR LES BATIMENTS ACTUELS ET FUTURS DU QUARTIER DE LA GARE ET DE L'HOPITAL DE LAVAUX A CULLY	8
10. COMMUNICATIONS MUNICIPALES	9
11. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS	13

M. Lionel Gfeller, Président du Conseil communal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil communal, de la Municipalité, M. Yves Sesseli, boursier ainsi qu'à M. Pierre-Alain Genton, huissier.

Il salue également la présence de la presse représentée par Mme Magaly Mavilia du Régional, M. Jean-Pierre Genoud du journal Le Courrier, M. Romaric Haddou du 24Heures, ainsi que tout le public présent.

## 1. APPEL NOMINAL

Le membre se lève à l'appel de son nom.

La secrétaire procède à l'appel nominal :

PRÉSENTS :	7 Conseillers municipaux :	
	Mmes et MM. Nicole Gross, Evelyne Marendaz-Guignet, Raymond Bech, Jean-Paul Demierre, Jean-Pierre Haenni, Georges Hauert et Jean Christophe Schwaab	<b>7</b>
	Conseillers communaux selon la liste de présence	<b>43</b>
ABSENTS EXCUSÉS :	Mmes et MM. Anouk Arbel, Philippe Baehler, Laurent Berthet, Vincent Chollet, Blaise Duboux, Jean-Christophe Dunant, Pierre-André Fontannaz, Vivian Gaudin, Daniel Gay, Emmanuel Hug, Jacques Joly, Urs Marti, Marc-Henri Noverraz, Chantal Ostorero, Jacques Potterat et Louis Trolliet	<b>16</b>
ABSENT NON EXCUSÉ	M. Simon Vogel	<b>1</b>

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

## 2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est passé au vote et approuvé à l'unanimité.

## 3. ASSERMENTATION

3 nouvelles démissions du conseil communal ont été reçues :

- Mme Sandra Guscio PLR-ICD, au 31 août 2019
- Matthias Walker PSIG, 30 septembre 2019
- Louis Trolliet BEL Action, au 31 octobre 2019

Le Président lit les lettres de démission de Mme Sandra Guscio PLR-ICD, de M. Matthias Walker PSIG et de M. Louis Trolliet BEL Action

Les partis concernés ont présenté des candidats pour les remplacer :

M. Mario Pasquini (PLR-ICD) ayant démissionné au 30.06.2019, c'est M. François Lederrey (PLR-ICD), vient-ensuite, qui est élu en son remplacement.

Mme Sandra Guscio (PLR-ICD) ayant démissionné au 31.08.2019, c'est M. Christian Venzi (PLR-ICD), vient-ensuite, qui est élu en son remplacement.

M. Matthias Walker (PSIG) ayant démissionné au 30.09.2019, c'est Mme Margarida Janeiro (PSIG), nouvelle conseillère, qui est élue en son remplacement.

Avant d'entrer en fonction, ils prêtent le serment suivant:

Serment :

«Vous promettez d'être fidèles à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.»

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.»  
Veuillez lever la main droite et dire je le promets »

Ils sont élus avec acclamations

#### 4. ÉLECTION

ASCL : élection d'un membre en remplacement de Mme Sandra Guscio PLR-ICD.

Le groupe PLR-ICD propose M. Salomon Dubois.

M. Salomon Dubois est élu par acclamations.

#### 5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JUIN 2019

Chacun a reçu copie de ce procès-verbal, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Une modification :

**Mme S. Brander :**

P. 23, 2<sup>ème</sup> & « ....un expert qui a conseillé l'université de Lausanne dans son analyse de l'égalité salariale.... » au lieu de « .... un expert qui consulte aussi à l'université de Lausanne à l'institut de l'égalité salariale.... »

Le procès-verbal est accepté à la majorité.

Mme C. Fonjallaz est remerciée pour son travail.

#### 6. COMMUNICATION DU BUREAU DU CONSEIL

- Le Président remercie M. Nicolas Blanc pour sa présidence du conseil communal.  
Acclamations
- **Signatures** en fin de séance des nouveaux conseillers pour les jetons de présence aux repas et à la sortie du conseil communal.

➤ **Prochaines votations 2019:**

20.10.2019 (1<sup>er</sup> tour) - 10.11.2019 (2<sup>e</sup> tour) - 24.11.2019 annulé

• **Dates des prochaines séances du Conseil en 2019 :**

Séance du Conseil	Heure	Lieu
18.11.2019	20h00	Salle des Mariadoules, Aran
06.12.2019	17h00	Grande Salle à Epresses et repas

**7. PRÉAVIS 11/2019 – RÉFECTION DU RÉSERVOIR DU CHEMIN NEUF À EPESSÉS - CONSTRUCTION DU NOUVEAU RÉSERVOIR DES VIGNES - CONSTRUCTION D'UNE CHAMBRE DE RÉDUCTION DE PRESSION À RIEUX**

Chacun a reçu copies des rapports des Commissions des finances et ad hoc, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de lire les conclusions de son rapport.

**M. Ch. Currat:**

Quelques remarques en 3 points :

Point 1 :

La commission des finances a procédé à une analyse des différents éléments financiers et d'opportunité, ce projet s'inscrivant dans une logique suite aux travaux qui ont été réalisés depuis 2016 dans la région et qui sont achevés. Le projet s'inscrit par ailleurs dans le plan d'investissements et il est conforme au PDDE.

On a regardé les soumissions, la phase légale de la séparation des eaux, le réservoir d'eau potable des vignes, le procédé d'une construction enterrée de la chambre de pression vu la situation géographique de l'endroit

On a aussi reçu l'estimation de la subvention de l'ECA, pas encore connue et mentionnée dans le préavis, qui sera de l'ordre de Fr. 54'000.- .

Point 2 :

Il lit les conclusions et propose d'accepter le préavis no 11/2019 tel que présenté.

Point 3 :

Honoraires : comme l'a relevé la commission ad hoc, le montant des honoraires peut paraître élevé soit au quart du montant total des travaux. Après contact avec le municipal et le chef de service, les éléments de facturation ont été précisés.

La question plus générale, compte tenu de la situation des finances communales, est celle de la manière dont on travaille avec des entreprises mandatées par la commune, et cela pourrait être intéressant qu'à l'avenir, une fois, la commission de gestion et la commission des finances s'attardent sur ce point, notamment comment, par exemple, on fait l'examen de la facturation de ces bureaux.

**M. Y. Rey :**

Du côté de la commission ad hoc, on a travaillé sur les aspects plus techniques du préavis 11/2019 avec une question qui a été posée au municipal et au chef de service par rapport à la pertinence de séparer physiquement par réservoir enterré les eaux potables des eaux qui alimentent le réseau des vignes et on a obtenu les réponses qu'il fallait pour aller de l'avant avec ce préavis et il ne revient pas sur les honoraires puisque M. Ch. Currat en a déjà parlé.

Il lit les conclusions et propose d'accepter le préavis no 11/2019 tel que présenté, sous la réserve exprimée de la validation des honoraires par la commission des finances

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote le préavis 11/2019

**CONCLUSIONS****LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX**

vu le préavis n° 11/2019 de la Municipalité du 19 août 2019 ;  
ouï les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide**

par 41 voix pour et 1 abstention

1. d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux de réfection du réservoir du Chemin Neuf, la construction du nouveau réservoir des vignes, et la construction d'une chambre de réduction de pression à Riex ;
2. d'octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 527'200.- hors taxes ;
3. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
4. d'amortir l'investissement relatif aux travaux cités sous chiffre 1 par annuités égales sur 30 ans au maximum (chapitre 811), la première fois au budget 2021.

**8. PRÉAVIS 14/2019 – ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2020**

Chacun a reçu copie du rapport de la Commission des finances, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de lire les conclusions de son rapport.

**M. N. Potterat :**

Finalement la situation financière de la commune n'est pas si réjouissante. Il rappelle que le budget 2019 a une marge de financement plutôt nulle. Malgré l'augmentation qu'on avait votée l'année dernière, celle-ci a été absorbée finalement par les prévisions de ce que les effets de la RIE III nous coûtent sur les factures cantonales. On y verra plus clair sur la base des comptes définitifs au printemps prochain.

A l'avenir, au vu des investissements prévus, une augmentation d'impôt pourrait être prévue.

Il lit les conclusions et propose d'accepter le préavis 14/2019 tel que présenté.

La discussion est ouverte.

**Mme L. de Palma :**

Elle s'étonne des conclusions de ce préavis ainsi que des conclusions de la commission des finances alors qu'on sait très bien que l'année passée quand on a voté l'arrêté d'imposition, on aurait dû augmenter de 6 points et pas de 3 compte tenu du niveau de la marge d'autofinancement qu'on avait. On nous avait aussi expliqué que finalement on augmentait que de 3 points parce que ça permettait de faire mieux passer la pilule et que c'était, pour un ménage moyen de 2 adultes et 2 enfants, qu'une augmentation d'impôt de l'ordre de quelques centaines de francs sur l'année et qui représentait tout au plus une demi sortie à Europa Park.

Elle ne comprend pas cet exercice de balançoire où on avance pour mieux reculer et pourquoi est-ce qu'on ne maintient pas simplement ce taux d'imposition au niveau auquel on l'a péniblement voté l'année passée. Elle pense que cela ne ferait aucune différence parce que les Fr. 150.-/200.- de plus par année que les familles vont économiser avec cette baisse de 1.5 point sont ridicules. Cela nous permettrait simplement d'être un tout petit peu à l'aise et d'éviter d'attendre qu'il y ait des transactions immobilières importantes dans la commune ou une augmentation des droits de succession.

Donc elle aimerait bien une explication pour savoir pourquoi il y a une telle prudence alors qu'on n'est pas une commune qui est au plus mal et qu'elle ne croit pas que la Municipalité a été inondée de lettres de citoyens qui s'offusquaient de la hausse d'impôt de l'année passée.

**M. J.-P. Haenni, Syndic :**

Le processus est que les citoyens de Bourg-en-Lavaux vont payer la même part d'impôt pour 2020. Pourquoi, parce que le canton prend le 1.5 point et les communes devraient normalement baisser de 1.5 point. Il y a eu une grande discussion entre le Conseil d'Etat et les communes vaudoises à ce sujet. Le canton prend l'AVASAD à sa charge, env. 73 Mio, et a conseillé aux communes, pas obligatoire, de baisser la même valeur, soit 1.5 point, à leurs citoyens pour qu'ils n'aient pas d'augmentation d'impôt. L'Union des communes vaudoises UCV a décidé d'agir dans ce sens.

Si on gardait le point à 64, cela voudrait dire qu'on fait une augmentation indirecte de 1.5 point et les citoyens de BEL paieraient 1.5 point de plus or c'est une augmentation un peu cachée et déguisée. Ça ne serait pas correct de le faire. La règle était quand même de baisser de 1.5 point et les communes s'y étaient engagées. Pour la Municipalité, c'était clair et net. Dans 2 ou 3 ans, quand la commune aura de nouveau besoin d'argent, on viendra avec une hausse régulière d'impôt. Si on n'avait pas baissé ce 1.5 point, le citoyen n'aurait pas eu le droit de référendum, pourquoi, parce que ce n'était pas une augmentation votée par le Conseil. Donc il y aurait fallu faire une initiative. C'était beaucoup plus compliqué pour le citoyen de se battre contre ce 1.5 point.

On a pu lire dans le 24heures, que la municipalité de Morges a voulu faire l'exercice de proposer au conseil de ne pas baisser. Le conseil a refusé le 1.5 et elle a dû le baisser.

On vient de voter une augmentation de 3 points l'année passée. On n'a pas encore l'effet de ces 3 points et on ne sait pas comment vont se boucler les comptes 2019, donc on n'a pas voulu rajouter 1.5 point cette année. Il faut être très transparent avec notre population.

Le citoyen de Bourg-en-Lavaux paiera le même taux, il ne va pas payer un franc de moins, le 1.5 point, il va le payer au canton à la place de la commune.

On ne voulait simplement pas augmenter 2 ans de suite.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote le préavis 14/2019

## CONCLUSIONS

### LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

vu le préavis N° 14/2019 de la Municipalité du 26 août 2019 ;  
oui le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### décide

par 38 voix pour, 1 contre et 3 abstentions:

1. d'établir l'arrêté d'imposition pour l'année 2020 ;
2. de fixer le taux communal d'imposition à 62.5% de l'impôt cantonal de base (chiffres 1 à 3 de l'article premier de l'arrêté d'imposition) ;
3. de maintenir tous les autres éléments d'imposition identiques à ceux de l'année 2019.

## 9. COMMUNICATION 07/2019 - ETUDE ET COMPARAISON DE DIVERSES SOURCES D'ENERGIE POSSIBLES POUR CHAUFFER ET REFROIDIR LES BATIMENTS ACTUELS ET FUTURS DU QUARTIER DE LA GARE ET DE L'HOPITAL DE LAVAU A CULLY

Le Président donne la parole à

### Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale :

La Municipalité réfléchit à cette question de l'énergie dans la commune. Ce travail est conséquent et elle viendra à terme avec un projet, un préavis, pour une étude plus approfondie sur ce sujet et les possibilités qui s'offrent à notre commune pour utiliser des énergies qui soient aux normes possibles.

Elle est à disposition pour des questions.

La discussion est ouverte.

### M. J. Micol :

Il trouve que l'idée est très bonne et excellente. Il attire l'attention qu'il faudra veiller aux algues et petites moules qui envahissent les conduites.

**Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale :**

La problématique des algues et moules, elle y prendra garde. C'est la problématique que rencontrent toutes les exploitations qui ont ce système. Donc à l'EPFL, ils ont une grande expérience sur ce problèmes puisque ça fait 30 ans qu'ils cohabitent avec ce genre de bêtes et de plantes. Mais on veillera à ce problème.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

**10. COMMUNICATIONS MUNICIPALES****M. Jean-Pierre Haenni, Syndic**

Il remercie pour l'acceptation du point d'impôt. On est en train de préparer le budget. Il est moins mauvais que l'année passée.

**M. Raymond Bech, Municipal**

Ecopoint : on a repris l'examen de celui de Cully. La piste principale qu'on explore consiste à splitter l'écopoint prévu à Cully en 2 écopoints :

- Le premier pourrait être, encore à l'étude, installé à côté du petit port, à côté de la STEP, suite à l'abattage des peupliers qui nous ont dégagé une vue parfaite pour installer un très beau container.
- Le 2<sup>ème</sup> emplacement envisagé serait fait conjointement avec l'hôpital de Lavaux et il se situerait sur la partie sud de la parcelle de l'hôpital. Ça poserait différents problèmes un peu complexes comme la faisabilité technique par rapport aux travaux de l'hôpital. Il y a l'installation de la partie sud de leur plan d'affectation et puis cela pose probablement quelques questions d'ordre juridique puisque selon l'emprise, l'impact, on devrait probablement modifier le PPA de l'hôpital de Lavaux car aujourd'hui on est en zone d'affectation vignes.

Si la réalisation d'écopoint avec l'hôpital de Lavaux ne pouvait pas se faire, alors on envisagera à ce moment-là de basculer la totalité des écopoints sur l'emplacement de la STEP.

On va aussi consulter la commission municipale pour avoir aussi un petit feedback complémentaire.

**Mme N. Pfeiffer :**

L'abattage des peupliers, pourquoi ? et le petit port est situé tout près de la déchèterie de Moratel !

**M. R. Bech, Municipal :**

Parce qu'ils sont tout simplement malade.

Pour la situation, c'est un des éléments à prendre encore en considération.

**M. J.-Y. Delcourt :**

Il a une question. A Pra Grana, la commission ad hoc avait proposé qu'il y ait des aménagements paysagers de base puisque c'est l'entrée de la commune au nord. Qu'en est-il de ces aménagements paysagers, vont-ils être réalisés finalement ou pas ?

**M. R. Bech, Municipal :**

Pour l'instant, on est un petit peu en standby par rapport à cela parce qu'on veut d'abord finaliser l'installation complète des écopoints et il y a des aménagements à faire au niveau de l'information, des contrôles, et ensuite on fera des aménagements paysagers.

**Mme J. Potin :**

Il n'y a qu'un ramassage hebdomadaire. Nos concitoyens ne sont pas encore habitués au mardi et elle trouve déplorable, elle est bien contente que la presse soit là ce soir pour qu'elle en fasse écho, qu'à Grandvaux sur la place, systématiquement dès le samedi on a des sacs blancs et que personne ne les ramasse. Que peut-on faire ?

Est-ce qu'il y aurait quelqu'un d'habilité à ouvrir le sac pour savoir de qui ça vient ?

**M. R. Bech, Municipal :**

Il la remercie de signaler cette situation-là parce qu'on l'a remarquée dans d'autres emplacements notamment à Epresses et à Pra Grana. En l'état, la seule chose qu'on puisse faire et ça marche déjà relativement bien, c'est de mettre des informations sur les endroits sensibles avec un panneau d'information comme à Epresses et à Cully. Ça fonctionne plus ou moins parce qu'on a vu notamment qu'il y a eu une réduction assez importante des dépôts anticipés. On pourrait commencer à faire des contrôles, de la surveillance et mettre des amendes. Pour cela, il faudrait faire des surveillances relativement constantes ou alors mettre des caméras, ce qui implique une procédure lourde et complexe.

Après la question, c'est de savoir quel est l'arbitrage et pour quelques sacs et les quelques irréductibles qu'on n'arrivera pas pincer à moins de rester 24 h sur 24h pendant quelques jours avant de pouvoir les identifier et est-ce qu'il faut mettre des mesures dissuasives qui coûtent cher ?

C'est une question d'équilibre entre le but et le moyen pour y arriver.

**Mme J. Potin :**

Est-ce qu'il y aurait quelqu'un d'habilité à ouvrir le sac pour savoir de qui ça vient ?

**M. R. Bech, Municipal :**

On peut ouvrir les sacs taxés, il n'y a pas d'information. On peut plus facilement, et on le fait déjà, amender les incivilités liées aux papiers-cartons parce qu'il y a certaines personnes qui effectivement déposent de manière un petit peu sauvage des cartons avec leur adresse dessus. Donc là, on peut y arriver. Par contre, sur d'autre détritrus, c'est difficile d'identifier le propriétaire.

**M. Jean-Paul Demierre, Municipal**

Quelques communications.

- Zone 30 km/h. Riex et Epresses ont passé en zone 30 km/h. Les aménagements ont été faits au niveau de la signalisation. Quelques petites modifications vont encore être faites. On a encore une pépinière de panneaux. Avant le 30 km/h, on a mis un 50/km pour la simple et bonne raison que la loi nous demande de le mettre à partir d'un 80 km/h, et que depuis Riex jusqu'à l'entrée d'Epresses c'est 80 km/h, donc on doit mettre un 50 km/h pour passer ensuite en zone 30. A Riex, on va déplacer le 30 km/h juste à l'entrée du village côté Cully vers le passage piéton. Les aménagements vont être finalisés d'ici la fin de l'année.
- Zone 30 km/h centre de Cully et Aran. Une étude a été demandée. Pour le centre de Cully depuis le giratoire du garage Central jusqu'à la sortie, les demandes vont être faites au canton parce qu'il y a toute une analyse qui doit se faire pour savoir combien de voitures et à quel kilomètre/h elles passent.

Pour le tronçon Cully vers le giratoire de la gare jusqu'au terrain de foot en 30 km/h, le canton. via la DGNR, n'a pas validé ce 30 km/h. On a fait opposition. On attend une réponse. On espère pouvoir arriver à ce 30 km/h sur ce tronçon.

- APOL : le nouveau commandant, M. Raphaël Cavin, sera opérationnel depuis le 28 novembre 2019, en remplacement du commandant actuel, M. Eugène Cholet qui finit au 1<sup>er</sup> décembre 2019. La présentation officielle du nouveau commandant aura lieu le 8 octobre 2019 au caveau Mafli, Lutry. Le conseil intercommunal, les préfets et les différentes autorités municipales y sont invitées.
- Parkings de substitution - stationnement : le parking des Fortunades est en place. Les horodateurs ne sont pas encore posés. Ce sera un parking 4 heures et macarons autorisés et il a l'air d'être apprécié des gens qui vont dans le centre de Cully.  
Le parking des Ruvines qui, les samedis et dimanches jours de match, est aussi un parking de substitution et est aussi bien prisé. Il a eu une remarque, pourquoi n'avions-nous pas fait un revêtement filtrant ? Il n'a pas été fait pour la simple et bonne raison que sur la zone d'un parking payant, on doit marquer les places. Et sur une zone filtrante, c'est plus compliqué et on a fait le marquage de la surface goudron de manière à ce qu'on puisse vraiment marquer ces places et pour qu'elles soient bien définies pour l'horodateur. La pente a été faite pour que les eaux se déversent dans le talus du terrain de foot. Ce qui n'était pas le cas forcément sur les Fortunades.
- Les parkings 2 roues. On avait demandé à l'époque qu'il y ait un recensement dans tous les villages. On commence l'étude maintenant. On va faire en sorte qu'il y ait des places pour les 2 roues un petit peu partout dans nos villages.
- le 1<sup>er</sup> août 2019. On a fait l'expérience de la consigne de vaisselles, au niveau des verres ça ne pose pas trop de problème, mais au niveau de la vaisselle, pour une soirée assez courte, ça donne un travail assez imposant pour sa récupération. On a quand même fait l'étude, la personne qui vient, achète une bouteille et doit prendre 4 verres, 4 saucisses, l'investissement avec les consignes est de Fr. 74.-. Ça péjore quand même pas mal le budget au départ, même si elle le récupère à la fin, mais pendant la soirée elle a dépensé son argent. On est donc en train d'étudier avec les sociétés locales si on peut continuer cette manière de faire cette consigne sur la vaisselle pour une soirée ?  
On le fera au niveau des verres Est-ce que le but écologique est atteint au niveau de l'investissement qu'on fait à ce niveau-là, il ne le croit pas, mais on regarde avec les sociétés locales si on peut continuer à le faire, ou pas, ou si vous avez des idées, il est preneur.

### **Mme Nicole Gross, Municipale**

Elle n'a pas de communication, étant donné que les vendanges communales ont débuté le 6 octobre 2019.

### **M. Georges Hauert, Municipal**

2 informations :

- Les façades du Raisin. Il reviendra au mois de décembre avec un complément de préavis pour les façades du Raisin où il y a eu une erreur de calculs dans les mètres par l'entreprise.
- La ferme du Capochon. On a eu 13 offres. La première offre est au-delà de nos espérances. il ne peut pas encore communiquer le prix et le nom de l'acheteur parce que ce n'est pas encore signé devant le notaire. Cela se fera le 25 novembre 2019.

### **M. P. Humbert :**

Les façades du Raisin. Est-ce qu'il est fait allusion au préavis d'il y a 3 ou 4 ans à Fr. 900'000.- env. ? Evidemment, avec les années, il y a des choses qui se sont rajoutées ?

**M. G. Hauert, Municipal :**

Oui pour le préavis. Non pour les rajouts. La rénovation des bâtiments publics n'est pas subventionnée par le canton, mais il subventionne le calcul des honoraires ainsi que les appels d'offres aux entreprises, et le calcul a été fait pour 3 façades et au lieu de 4. Les prix tiennent la route et sont comme indiqués dans le préavis.

**Mme N. Esseiva :**

Concernant la rénovation des façades du Raisin, il y avait à l'époque une magnifique pendule qui a ponctué toutes nos heures et demies heures. Est-ce que cette pendule va être supprimée ou est-ce qu'elle est en rénovation et va être remise.

**M. G. Hauert, Municipal :**

L'enseigne et la pendule vont être remises. L'enseigne, c'est fait, et la pendule suit.

**Mme Evelynne Marendaz-Guignet, Municipale**

- Le plan d'affectation cantonal Lavaux. Il y a eu beaucoup de négociations avec le canton pour aboutir à ce plan qui se trouve sur le site BEL et on a formulé les oppositions de la commune
- Bâtiment Contesse. Actuellement, l'intérieur est déjà en cours de démontage et le gros du travail va être fait pendant les vacances scolaires. Ce bâtiment sera rasé à fin octobre 2019. Un concours d'architecture est ouvert et en route. Il se termine le 23 octobre 2019. Les bureaux invités peuvent livrer leur dossier et donc au prochain conseil du 18 novembre on pourra communiquer qui est le lauréat.
- Cully-Gare. On a lancé un appel d'offre aux investisseurs au printemps. 15 entreprises se sont annoncées et intéressées et à l'arrivée 2 ont livré un dossier dit recevable et complet. Sur ces 2 offres, la municipalité a choisi un lauréat, qu'elle va vous proposer au mois de novembre, la Fondation de placement Equitim. Le Conseil aura l'occasion de voir en détail l'offre, comment on a monté ce projet.
- Bibliothèque communale. Après le départ à la retraite de Mme J. Kulling et de M. L. West, c'est Mme Caroline Rittiner qui les remplace.
- Repair café. Il aura lieu le dimanche 17 novembre 2019 à la salle Davel, Cully.

**M. P.-Y. Delcourt :**

Il aimerait avoir des précisions quant au planning des travaux concernant les voies ferrées CFF puisqu'on attend dans l'agglomération de passer au ¼ d'heure sur cette ligne entre Cossonay et Cully.

**Mme E. Marendaz-Guignet, Municipale :**

Le chantier ferroviaire a été retardé d'une année suite à des problèmes de procédures et aux dernières nouvelles, la cheffe de projet nous a dit qu'en principe ces travaux commenceraient cet hiver. Donc les CFF n'ont pas encore leur fameuse approbation des plans. Ils espéraient d'abord l'avoir en septembre 2019 et ils ne l'auront pas avant fin octobre-novembre 2019.

Le chantier ferroviaire va durer 2 ans. Donc en principe, on aura d'abord 3 trains par heure et ensuite 4 selon l'avancement aussi de la gare de Lausanne.

Au moment où tout se sera décidé, il y aura une séance d'information publique en novembre ou au début de décembre sur les travaux de la gare de Cully.

**M. Jean Christophe Schwaab, Municipal**

Il remercie les conseillers pour l'acceptation du préavis concernant le réservoir d'Epesses ainsi que pour les commentaires et le travail des commissions sur la question des honoraires de nos mandataires. Cela va être repris par la Municipalité. On a un bureau avec qui en général on travaille presque tout le temps et surtout parce qu'il est extrêmement compétent et qu'il connaît très bien le terrain. Cette longue collaboration va permettre de réaborder la question des honoraires pour être sûr qu'ils soient facturés au juste prix.

Il y a une grosse fuite dans la zone de la route de chantier du Courson à Grandvaux. C'est une fuite assez compliquée parce que les conduites passent dans toutes sortes de murs. Cela débouchera peut-être sur un dépassement du budget consacré à la réparation des fuites. On ne sait pas encore combien exactement ça va coûter et s'il y aura vraiment un dépassement.

Un complément aux informations de M. J.-P. Demierre, Municipal, sur les zones 30 km/h. Alors en plus des aménagements en matière de signalétique, on a commencé maintenant à réfléchir aux aménagements routiers afin d'avoir un ralentissement du trafic qui soit effectif. Cela va déboucher sur un préavis.

**11. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS**

La discussion est ouverte.

**M. R. Baehler :**

Le conseil intercommunal de l'ASCL s'est réuni le 2 octobre 2019 et le sujet principal était le budget. Celui-ci d'un montant de Fr. 6'581'700.- a été accepté à l'unanimité. Il signale que la part de Bourg-en-Lavaux se monte à Fr. 2'968'480.-.

**Mme F. Gross :**

- APOL. Le budget a été accepté sans amendements avec des charges légèrement inférieures de 1,2% notamment liées à des adaptations d'effectifs et la bonne nouvelle est également la répercussion sur la diminution des coûts nets à répartir sur les communes, soit pour Bourg-en-Lavaux, un montant de Fr. 21'000.- inférieur au budget 2019.
- ORPC. On a une légère hausse du budget 2020. Le financement se fait par habitant et donc a été fixé à Fr. 23.50/habitant.

**M. M. Cardinaux :**

Il souhaite interpeller ce soir la Municipalité et attirer l'attention du Conseil communal sur un projet d'implantation d'une installation de communication sur le site de la zone sportive de la Thioleyre. Il s'agit d'une antenne de téléphonie mobile. En effet, en échangeant avec des habitants du quartier, en consultant quelques pièces du dossier de la mise à l'enquête ainsi que les gabarits posés sur place, il a constaté un peu in extrémis, c'est pour ça qu'il se permet d'intervenir ce soir, que ce projet avait une certaine ampleur, que ce mat d'installation pour antenne est relativement conséquent. Il fait plus de 20 mètres de haut. Il aura probablement un diamètre supérieur à celui qui est figuré par le gabarit qui fait quelques centimètres. On parle d'un diamètre d'à peu près 80 centimètres à sa base. Il a aussi constaté que ce mat est situé au centre de la zone sportive, pour être plus précis il serait entre le terrain de foot et le terrain de basket. Néanmoins, à son avis, cette position ne permettrait pas d'évoluer et de réaménager ce site à l'avenir. Et l'installation de ce mat n'est absolument pas intégrée au site et au paysage. C'est même à son avis une atteinte assez grave et peut-être contraire à la législation sur la protection du site. A discuter !

Par ailleurs, l'installation d'une telle antenne sur ce site signifie aussi que les personnes qui vivent à proximité, ainsi que les sportifs et les utilisateurs de la zone sportive, dont de nombreux enfants seront exposés à des rayonnements potentiellement nocifs et que face à une menace potentielle pour la santé des habitants de la commune, le principe de précaution devrait être appliqué.

Donc au vu de ces points, il souhaiterait connaître les règles que la Municipalité se fixe pour l'installation d'antennes sur le territoire communal, dans ce cas, et de manière générale ou de manière future.

Dans le cas de la Thioleyre et à ce stade de la procédure, c'est-à-dire. au terme de l'enquête, il lui semble que la commune n'est pas forcée d'autoriser cette antenne, même s'il est vrai qu'il est souvent difficile de s'opposer à une grande firme comme Swisscom et qu'on pourrait faire valoir un principe de précaution ou une mauvaise intégration dans le site.

Il en appelle au bon sens et au respect. Il lui semble que la protection des habitants doit avoir la priorité sur le profit matériel de la communauté d'être atteignable à tout moment. Il en va de même en ce qui concerne la sauvegarde du paysage de Lavaux.

Donc compte tenu de ce qui précède, il demande à la Municipalité, propriétaire de la parcelle, de revoir sa position sur cette installation et d'envisager de la refuser dans ce site et de mieux étudier l'implantation à l'avenir d'antennes par rapport au territoire communal et de faire si possible valoir le principe de précaution pour protéger la santé des habitants en se fixant des règles précises.

Il précise que son interpellation est soutenue par 4 conseillères, Mmes Lucie de Palma, Christine Lavanchy, Valérie Hill, Annick Ammon-Staudenmann.

**Le Président :**

Interpellation- art. 61. il a reçu l'interpellation de M. M. Cardinaux cet après-midi. Elle est bien attestée par 5 signatures valables. Comme on l'a reçue cet après-midi, il propose qu'elle soit traitée lors de la prochaine séance du Conseil communal qui se tiendra le 18 novembre 2019 de manière à ce que la Municipalité puisse y réfléchir et se prononcer dans un mois.

**M. M. Cardinaux :**

Il pourrait tout-à-fait accepter ce délai bien que son interpellation soit urgente. Sa crainte est que le permis de construire soit délivré dans l'intervalle et que son interpellation ne puisse pas avoir de suite.

**M. G. Hauert, Municipal :**

Effectivement, il y a urgence, mais de toute façon vu le nombre d'oppositions qu'il y a, le permis ne sera pas délivré cette année.

**M. P. Humbert :**

Il rappelle que la commune est au courant de ceci depuis avant le 11 septembre 2019, puisqu'il a envoyé un e-mail à la commune et qu'il a eu une réponse de Mme M. Rubattel datée du 11 septembre 2019.

**Mme N. Pfeiffer :**

Elle transmet quelques remarques reçues au marché de Cully :

Premier point, le ramassage hebdomadaire unique des poubelles blanches n'a pas plu. Elle a essayé d'expliquer la réduction des coûts, et l'installation des ecopoints, mais on lui a opposé le fait qu'à présent la tournée dure plus longtemps (certains sacs poubelles restent dans la rue jusque vers 15 h...) et que les camions bloquent ainsi la circulation beaucoup plus longtemps. Les citoyens attendent de savoir si cette situation génère réellement une économie ?

Deuxième point, et peut-être le plus important: la pose de panneaux de signalisation divers dans nos villages. Elle précise que la grogne est plus importante à Cully au bord du lac qu'à Riex ou Epesses par exemple ou la grogne semble raisonnable. Ci-après 3 point d'insatisfactions

- 1) La nature des panneaux de signalisation incriminés, doit-on réellement installer toutes ces interdictions notamment sur la place d'Armes et aux alentours ?
- 2) La taille des panneaux de l'Unesco. Est-il justifié d'avoir des panneaux qui prennent autant de place et soient si imposants dans ce décor bucolique?  
Ce qui peut se justifier au centre d'un village comme Riex ou devant une gare ne l'est pas forcément dans une zone de promenade et de détente.
- 3) La façon de poser ces panneaux, un bétonnage de 1 à 2 m2 chaque fois, pris sur l'herbe de la place d'Armes ou du quai de l'Indépendance. Il semble même que certains panneaux aient été posés faux et qu'il faille recommencer..... Des panneaux somptuaires pour le patrimoine mondial de l'UNESCO peu en rapport avec la simplicité naturelle et bucolique de notre région..... Et là elle doit dire que la colère est forte car le sentiment citoyen est qu'il y a quelques années, on a bétonné tout le bas du Cheminet, ce qui avait déjà fait réagir les habitants.

D'un côté on nous dit que la place d'Armes est le joyau de Cully, un espace naturel magnifique à préserver, et sur lequel les citoyens ont de plus en plus d'interdictions et de l'autre, on a le sentiment que chaque législature bétonne allègrement, et grignote de plus en plus l'herbe sans prendre avis. Les citoyens demandent un droit de regard sur ce bétonnage qu'ils estiment intempestif, soit par un règlement qui empêche tout bétonnage supplémentaire sur la place d'Armes.

Leurs questions:

- Qui ordonne, et commande ces panneaux d'interdictions, et combien coûtent-ils ?
- Cette dépense est-elle réellement nécessaire en regard de la situation et dans un climat d'austérité?
- Y a-t-il réellement de nombreuses voitures à la rue de l'Indépendance au point qu'il faille installer ce panneau monumental?
- Ne peuvent-ils pas être plus petits ou plus discret? Une solution simple qui n'aurait rien coûté aurait peut-être simplement été d'amender les contrevenants ?
- Quelle a été la réflexion menée par les personnes en charge de cela ? Il semble qu'il n'y ait pas eu de consultation et que l'exemple de Lutry en l'occurrence était satisfaisant. Qu'en est-il ?
- Qui surveille la coordination, le bien fondé et la façon de ces travaux ?
- Comment est-il permis de goudronner ainsi une zone verte ? Y compris des places de parc pour vélos sous un platane bicentenaire ?

**M. J.-P Demierre, Municipal :**

L'installation de ces panneaux est obligatoire si on veut intervenir sur la place d'Armes, sur les quais en partant du Cheminet jusqu'à Moratel pour interdire les grillades, les chiens non tenus en laisse, les radios et autres. Des grillades, il en voit un petit peu tous les week-ends, donc pour dire qu'il ne faut pas faire de grillade, il faut l'indiquer.

Au début du quai de l'Indépendance, on a mis un panneau transparent pour essayer de ne pas causer d'impact dans le paysage. Il est conscient qu'il est imposant. A l'époque, on avait mis un petit panneau planté dans l'herbe. Ce n'était pas légalement faisable et parce que les gens ne le voyaient pas. Il semble que certains disaient on n'a pas vu qu'il est interdit de faire des grillades ici. Là, il pense que c'est assez explicite.

Panneaux LPM - Unesco, c'est une décision qui a été prise par son collègue M. R. Bech, municipal qui pourra en parler.

Parking des vélos, il reconnaît que c'est une erreur. Il est là provisoirement et ce n'est pas du tout ce modèle qui sera choisi. En final, ce sera un modèle en serpentin.

Il faut qu'on mette des panneaux pour bien indiquer aux personnes qui viennent de l'extérieur qu'il y a des interdictions et qu'on puisse intervenir en conséquence. Il y a eu une motion qui demandait de respecter la place d'Armes et les quais pour qu'ils soient bucoliques et sympathiques !.

La plage de Lutry. C'est un petit peu plus simple parce qu'il y a une entrée et le panneau est immense avec toutes les interdictions et les explications. Malgré cela il y a des problèmes d'interventions. Il y a un garde qui est tout l'été sur place pour indiquer aux gens qu'ils ne doivent pas passer en vélo, pas mettre les mégots par terre et ne pas faire des grillades, etc.

Donc au niveau de la place d'Armes et des quais, le travail est bien fait et les panneaux sont explicites. Même si ça ne plait pas à certains, il y a des normes qu'on doit respecter ainsi que pour la dimension des panneaux de signalisation.

**Mme N. Pfeiffer :**

Le socle en béton qui supporte le panneau au début du quai de l'Indépendance est énorme.

**M. J.-P. Demierre, Municipal :**

C'est pour qu'il tienne en cas de coup de vent. On ne peut pas le mettre sur un chevalet et qu'il s'envole.

On a eu un problème en bas de la rue du Major Davel où une voiture a fauché le panneau mais c'est le panneau qui a résisté mais pas la voiture.

**M. R. Bech, Municipal :**

Concernant les panneaux LPM-Unesco, il ne veut pas se lancer dans un débat esthétique sur les qualités et des défauts de ceux-ci. Il rappelle que c'est inscrit dans un cadre global qui a été fait dans toutes les communes de l'Unesco et ce projet a été approuvé par elles. On a voulu effectivement « épargner » la place. Raison pour laquelle ces panneaux ont été placés là. Pour le reste, on a eu un assez gros débat l'année passée sur le crédit pour construire ces panneaux.

Il est à la disposition des habitants qui ont un grief de quelque nature que ce soit sur ces panneaux, que ce soit le principe, l'esthétique, l'emplacement, le coût, etc. et propose simplement une petite réunion quand et où, à leurs choix. Ceci pour donner un éclairage, une petite perspective un petit peu différente et des explications complémentaires.

**Mme N. Pfeiffer :**

Le bétonnage, est-ce qu'on a le droit de grignoter comme ça tout le temps la pelouse. C'est votre droit ? Qu'est-ce qu'elle doit dire aux gens ? Elle doit dire oui ils font ce qu'ils veulent ?

**M. R. Bech, Municipal :**

Dès l'instant où la réglementation sur l'utilisation du domaine public est respectée et que des crédits nécessaires ont été octroyés, en effet, le Conseil a la liberté de le faire, sous réserve d'un référendum s'il s'agit d'un préavis pour un crédit pour des investissements de types de fonctionnement. Effectivement, c'est un petit peu la décision municipale qui fait foi.

**M. J.-P. Demierre :**

Juste un petit complément. Quand on parle de bétonnage, il ne faut quand même pas exagérer non plus. C'est une petite surface qui était comme ça et on l'a agrandie de 2 m2.

**Mme N. Pfeiffer :**

Il y avait de l'herbe avant. Si chaque fois, on prend 2m2, s'il y a 20 panneaux ça fait une bonne surface !

**M. J.-L. Badoux :**

Interpellation de M. Cardinaux. C'est une antenne 5G et il y a un moratoire cantonal. On est sur le territoire de la commune et de surcroît on vient d'investir plus de 3,5 Mio sur ce terrain pour faire un magnifique terrain de sport. Il s'étonne qu'une telle construction ne soit pas soumise à la commission consultative de Lavaux. Il pose la question, qui il pense brûle les lèvres de tout le monde, Swisscom a payé combien ?

**Le Président :**

Comme déjà mentionné, on va répondre à cette question à la prochaine séance du Conseil le 18 novembre 2019.

**M. J.-P. Demierre**

C'est Fr. 8'000.- par année. Donc ce n'est pas un gros montant non plus.

Le Président clôt ce sujet.

**M. J.-L. Badoux :**

Par inadvertance, il a appris que l'ensemble des horodateurs ou parkings payants seraient gérés par la société Parking P. Quel en est l'avantage et le coût, et est-ce que ce coût était prévu dans le déjà mauvais calcul de rendement des parkings proposés ?

**M. J.-P. Demierre, Municipal :**

C'est juste que Parking P est prestataire pour l'ensemble des communes faisant partie de l'APOL. Ils ont presque une exclusivité suisse à ce niveau-là. Donc c'est une fusion de 2 sociétés. Le rendement approximatif est difficile à calculer parce que les places de parc à Moratel sont utilisées saisonnièrement, donc on n'aura pas cet hiver des gros encaissements là-bas et sur les autres emplacements, les Ruvines et les Fortunades, on a fait un calcul d'après de ce qu'on connaît à la gare.

Dans le préavis, le niveau comparatif a été fait avec les places de la gare qui viendraient à être supprimées. Le montant est peut-être pessimiste, mais en tout cas pas faux.

Tout le reste est dans le préavis, et tous les horodateurs seront installés après les vendanges, au début de novembre. Il y encore quelques repérage GPS à faire pour qu'on puisse faire les contrôles, vu que ces horodateurs seront basés sur les plaques minéralogiques des voitures. Donc, il n'y aura plus besoin de chercher à l'horodateur un ticket. On mettra son numéro de plaque et cela suffira. Au niveau entretien, le coût annuel est de Fr. 5'000.-, c'est indiqué dans le préavis et au budget pour tous les horodateurs.

**M. J.-L. Badoux :**

Il aimerait savoir si dès le début, il était convenu que ce n'était pas la commune qui gérerait les abonnements, les badges, etc. pour le stationnement et est-ce que c'était déjà prévu que ce serait une société qu'on devrait rémunérer et qui allait gérer l'entier de ces abonnements ?

**M. J.-P. Demierre, Municipal :**

Oui tout-à-fait.

**Mme V. Hill :**

Elle informe qu'un groupe de bénévoles Lavaux vient d'être créé par Lavaux Patrimoine Mondial et le groupement d'habitants qui fait partie de l'association. L'idée est que c'est une sorte de pool-groupe de bénévoles auxquels on s'inscrit et quand il y a des événements qui ont besoin de

bénévoles, LPM envoie un e-mail et les personnes qui sont intéressées peuvent s'inscrire à l'évènement en question.

C'est ouvert à toutes les personnes habitant Lavaux qui ont envie de participer et de s'engager dans des événements de la région, ayant besoin de bénévoles, qui sont soit culturels, des actions citoyennes, et pour ceux organisés par des associations de vignerons, ils peuvent faire appel à ces bénévoles.

Donc si on est intéressé, on peut passer vers Mme V. Hill afin d'avoir plus d'informations.

**M. J. Cuénoud :**

Il remercie la Municipalité, ainsi que de la part du Groupe citoyen, de réduire la vitesse au sein de Riex et aussi surtout de la part des parents qui ont des jeunes enfants qui vont prendre le bus à Riex et qui ont vu avec joie ces panneaux 30 km/h posés dans la commune.

Donc juste pour information ce matin au bus, il y avait 25 enfants de moins de 8 ans qui attendaient le bus, donc qui déambulent dans le village, et c'était très fortement apprécié.

Effectivement, cela été mentionné, il y a quelques aménagements à faire, parce quand on vient depuis Cully, au rond-point, on voit le panneau 50 km/h, on passe le rond-point et là le panneau 30 km/h, il faut aller le chercher parce qu'il est assez placé assez haut.

**M. J.-L. Badoux :**

On a toujours eu un certain doute sur la propriété du tracé de la route de chantier. Il en veut pour preuve cet été encore, il voit au mois de juin les employés communaux qui viennent couper l'herbe sur les bords de la route. Il fait principalement référence à Rosset-Dessous. Et un mois après, on a les véhicules oranges de l'Etat qui viennent faire le même travail. Jusque-là ça ne l'inquiétait pas trop. Où il s'inquiète par contre, c'est que ces derniers jours, il y a eu des travaux sur le réseau de récoltes des eaux pluviales de cette petite route à ce même endroit.

Par qui ces travaux sont effectués et par qui ces travaux sont payés ?

**M. J.-P. Haenni, Syndic :**

Apparemment, personne ne le sait. Ce n'est en tout cas pas la commune. Il croit que c'est plutôt la confédération, ou l'Etat, qui ne savent pas où se trouve leurs limites. Il y a 2 ans env., ils ont regoudronné un petit bout sur la commune. Ils nous ont rien demandé.

Donc maintenant, il pense qu'ils font de l'entretien sans savoir que ce n'est pas chez eux.

Les travaux qui se font maintenant, ce n'est pas sur la commune.

Le Président remercie la presse de ne pas publier cette information !

**M. Ch.-H. Duboux :**

La question. A l'angle inférieur du cimetière d'Epesses, côté Riex, il y avait jusqu'à peu un container qui recueillait les vêtements au profit d'associations caritatives et maintenant, il n'est plus là. Est-ce que c'est de manière provisoire ou définitive et si c'est de manière définitive, pour quelle raison ?

**M. R. Bech, Municipal :**

C'est effectivement de manière définitive. La raison en est que quand on a installé les écopoints, on voulait les homogénéiser à la fois esthétiquement et de contenu de ramassage. C'est la raison pour laquelle les containers de ramassage de vêtements ne seront désormais tous à disposition qu'à la déchetterie, sachant aussi qu'on va moins souvent déposer des vieux habits que des bouteilles par exemple !

**M.Ch. H. Duboux :**

Cette réponse ne le satisfait pas du tout. Il a eu des remarques qui lui paraissaient fort pertinentes sur le fait que les gens n'ont pas encore tout à fait assimilé qu'il n'y plus qu'un ramassage le mardi et qu'ils mettent leurs sacs blancs le dimanche ou le lundi. Antérieurement, on avait des containers, on mettait nos poubelles là-dedans. Cela avait l'avantage de ne pas sentir mauvais d'une part et d'être plus discret pour les promeneurs. Alors quand on supprime ceci au profit de les mettre à la déchetterie, il aimerait que l'on se pose la question, est-ce que c'est un plus pour le citoyen ou que c'est quelque chose de moins ?

**M. R. Bech, Municipal :**

Libre à chacun de considérer que c'est un plus ou c'est un moins. Il y a eu tout un processus de modification du système de ramassage. Ce processus a conduit à ce que le Conseil communal prenne des décisions claires de principe pour la mise en œuvre de ce nouveau système. La Municipalité essaie d'exécuter ces décisions aux mieux en aménageant au mieux, en tenant compte d'un certain nombre de contraintes et de désavantages.

Bien évidemment, on sait très bien que c'est un sujet extrêmement sensible. Il y a du pour et du contre. On reçoit aussi, il rassure certains, un certain nombre d'avis et de commentaires extrêmement positifs sur le système mis en place, donc ça le rassure un petit peu. On n'est donc pas complètement dans le faux.

**M. Ch.-H. Duboux :**

Ce n'est pas ce qui ressort des discussions et des remarques des uns et des autres !

**M. M. Cardinaux :**

Par rapport à la suppression de ces bennes de ramassages de sacs de collectes à habits, est-ce que celui qui est à Grandvaux dans le parking à l'entrée, un petit peu caché, mais relativement bien intégré a aussi été supprimé ? On lui répond qu'il est toujours là.

Alors tant mieux et est-ce que ce ne serait pas une piste à développer pour trouver des lieux parce que celle-ci a toujours bien fonctionné. Il n'y a pas de poubelle à côté !

**M. R. Bech, Municipal :**

L'installation des écopoints avait aussi pour but de supprimer et de remplacer ces mini écopoints un peu éparpillés, épars, partout dans la commune avec l'esthétique et les problématiques d'odeurs relativement importantes. Donc la suppression de ces mini écopoints, donc petites bennes, grandes bennes, plusieurs bennes à la fois, répond à ce besoin-là.

Maintenant s'il y a certaines bennes à gauche à droite qui sont là sur le domaine public, en principe, on devrait les enlever. Par contre, on a déjà communiqué à un certain nombre de groupes citoyens qui voudraient continuer peut-être à déposer leurs ordures dans un lieu collectif, qu'ils pouvaient le faire sans problème, mais il fallait qu'ils utilisent le domaine privé et contre lequel on n'a pas le droit de prérogative.

Il rappelle aussi que la suppression de ces bennes était aussi justifiée malgré le fait qu'il s'agissait de bennes fermées et les sacs blancs qui étaient posés un jour et ramassés qu'une semaine après, laissaient parfois des odeurs assez inconvenantes là aussi.

La parole n'est plus demandée.

Le Président clôt la séance à 21h40.

Un apéritif suit la séance.

Au nom du Conseil communal :

Le Président

La Secrétaire

Lionel Gfeller

Catherine Fonjallaz

Cully, le 18 novembre 2019